

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1363**

Intitulé

Technico-commercial de l'industrie et des services nautiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut nautique de Bretagne

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'INB

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335w Animation sportive, culturelle et de loisirs (commercialisation)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans la production de bateaux et d'équipements, ce sont des cadres ou techniciens faisant partie des services commerciaux ou techniques.

Ils ont pour mission l'animation commerciale d'un réseau de distribution, participent à l'élaboration et la commercialisation des produits en relation avec les services marketing, communication et bureau d'études.

Ils coordonnent et organisent le Service après-vente.

Dans les services : Ce sont des cadres ou techniciens chez les distributeurs de biens et d'équipements (distributeurs et courtiers de bateaux neufs et d'occasion, distributeurs d'équipements, shipchandlers, ...) de services (chantiers de maintenance, services associés à la pratique, loueurs de bateaux, port de plaisance).

Ils y exercent des activités de négoce, accueillent, conseillent et proposent des solutions techniques adaptées à une clientèle de professionnels et de particuliers

Ils organisent une surface de vente, animent un réseau commercial de revendeur.

Ils organisent une équipe technique, assurent le suivi clients/ateliers.

Ils évoluent, par la suite, vers des fonctions de direction, créent ou reprennent une entreprise.

Généralement, ils exercent leurs activités dans des PME ou TPE.

Les capacités attestées sont :

Compétences commerciales :

1. Négocier avec les fournisseurs.
2. Etablir des devis et des factures pour du matériel ou pour un service.
3. Mener une négociation commerciale complexe en tenant compte des éléments spécifiques (reprise du bateau, proposition de services associés, place de port...) en adéquation avec les attentes du client.
5. Constituer un portefeuille qualifié de prospects.
6. Concevoir et mener une action commerciale ciblée.

Compétences de gestion d'entreprise :

1. Utiliser les documents comptables de l'entreprise (compte de résultat, bilan, comptabilité analytique).
2. Analyser la rentabilité d'une opération ou d'une activité.
3. Gérer un centre de profit.

Compétences d'encadrement :

1. Coordonner un planning d'intervention.
2. Prendre en charge la responsabilité d'une équipe de collaborateurs (commerciaux, personnel d'accueil, encadrants nautiques)

Compétences techniques :

1. Assurer la maintenance courante d'une flotte de croiseurs (stock de bateaux neufs et d'occasion, base de location).
2. Analyser les problèmes techniques correspondants : mécanique, électricité, gréement...
3. Intervenir sur des pannes simples ne nécessitant pas le recours à un spécialiste.
4. Transmettre un diagnostic technique à un spécialiste.
5. Gérer un stock de pièces ou de marchandises et les commandes correspondantes.

Compétences nautiques :

1. Assurer la prise en main d'un bateau neuf par un client, les essais de bon fonctionnement et de fiabilité après une opération de maintenance.
2. Manœuvrer, déplacer des bateaux dans un port, participer aux opérations de manutention, convoier seul un bateau entre deux ports sur des courtes et moyennes distances.
3. Dialoguer de façon compétente sur le plan nautique avec les clients d'une entreprise de location ou avec les acheteurs d'un bateau (programme de navigation, évaluation des compétences nautiques, de sécurité).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industrie et services nautiques, nautisme, maritime

Commercial, technico-commercial, vendeur, loueur de bateaux, responsable technique, capitaine de port, chef de base en location, responsable commercial, responsable d'agence, responsable de magasin, chef de projet

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1407 : Relation technico-commerciale

D1404 : Relation commerciale en vente de véhicules

D1204 : Location de véhicules ou de matériel de loisirs

M1301 : Direction de grande entreprise ou d'établissement public

M1704 : Management relation clientèle

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Pour obtenir la certification il est nécessaire :

1. De valider les quatre modules suivants :
 - Module Actions commerciales
 - Module gestion d'entreprise
 - Module nautique
 - Module technique
2. D'avoir obtenu son permis hauturier (intégré dans le module nautique)
3. D'avoir obtenu la moyenne au mémoire de fin d'année.(Evaluation intégrée dans le module « gestion d'entreprise »)

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 1363 - Actions commerciales	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Négocier avec les fournisseurs. - Etablir des devis et des factures pour du matériel ou pour un service. - Mener une négociation commerciale complexe en tenant compte des éléments spécifiques (reprise du bateau, proposition de services associés, place de port...) en adéquation avec les attentes du client. - Constituer un portefeuille qualifié de prospects - Concevoir et mener une action commerciale ciblée. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Une évaluation en salle sur un sketch de vente Deux évaluations en stage sur des salons nautiques (formateur + tuteur) Soutenance d'un Travail d'équipe sur la conception d'un plan d'actions commerciales</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 1363 - Gestion d'entreprise	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les documents comptables de l'entreprise (compte de résultat, bilan, comptabilité analytique). - Analyser la rentabilité d'une opération ou d'une activité. - Gérer un centre de profit. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Jeu d'entreprise : évaluation en équipe et individuelle Analyse financière et gestion prévisionnelle (Ecrit de deux heures chacune) Marketing : questions de cours et étude de cas (deux heures) Création entreprise : dossier +Présentation orale d'un travail d'équipe sur un projet de création d'entreprise. Anglais : écrit (1 heure) et oral (15 minutes) Informatique : Ecrit et réalisations (Excel et système d'information..) Questions de cours et études de cas (deux heures) Mémoire de fin de formation</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 1363 - Nautique	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la prise en main d'un bateau neuf par un client, les essais de bon fonctionnement et de fiabilité après une opération de maintenance. - Manœuvrer, déplacer des bateaux dans un port, participer aux opérations de manutention, convoier seul un bateau entre deux ports sur des courtes et moyennes distances. - Dialoguer de façon compétente sur le plan nautique avec les clients d'une entreprise de location ou avec les acheteurs d'un bateau (programme de navigation, évaluation des conditions nautiques, de sécurité). <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Evaluation en contrôle continu sur les navigations côtières et hauturières Permis hauturier test skipper (épreuve pratique) Evaluation en navigation en habitable sportif + écrit</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 1363 - Technique	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la maintenance courante d'une flotte de croiseurs (stock de bateaux neufs et d'occasion, base de location). - Analyser les problèmes techniques correspondants : mécanique, électricité, gréement... - Intervenir sur des pannes simples ne nécessitant pas le recours à un spécialiste. - Transmettre un diagnostic technique à un spécialiste. - Gérer un stock de pièces ou de marchandises et les commandes correspondantes. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Pour chaque session de formation (mécanique, électricité, composite, gréement, maintenance générale...) une évaluation pratique portant sur une compétence clé plus une évaluation théorique.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	4 professionnels dont le Président de Jury 2 membres de l'INB dont un représentant de l'équipe de direction et un représentant de l'équipe pédagogique
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :
Équivalences partielles instituées pour les modules nautique et technologique : - BPPV, Capitaine 200 voile, BEES 1er degré option voile, BPJEPS monovalent voile pour le module nautique.
- CQP agent de maintenance nautique de la FIN pour la partie technologique.

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technico-commercial de l'industrie et des services nautique" avec effet au 17 avril 2018, jusqu'au 17 avril 2022.

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technico-commercial de l'industrie et des services nautique" avec effet au 21 novembre 2012, jusqu'au 28 avril 2018.

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Technico-commercial de l'industrie et des services nautiques avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2012.

Arrêté du 03 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : l'homologation prend effet à compter du 1er juin 2000 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 22 juin 2000 publié au Journal Officiel du 29 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technico-commercial de l'industrie et des services nautiques'.

Arrêté du 09 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Chef de base nautique'.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

50 bénéficiaires par an en moyenne

Autres sources d'information :

[Site internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

: Bretagne - Finistère (29) [Concarneau]

Institut nautique de Bretagne : Bretagne - Finistère (29) [Concarneau]

Institut Nautique de Bretagne

2, rue Bayard

29900 Concarneau

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut Nautique de Bretagne - INB

2, rue Bayard

29900 Concarneau

INB Côte d'Azur

port de Villefranche Darse

06230 Villefranche sur Mer

Historique de la certification :